

Compte rendu de la séance du 22 octobre 2019

Présents : Emmanuel Parvé, Thierry Vinot, Joël Bontemps, Sébastien Bouju, Dominique Bontemps, Michel Renard, Bernard Tisserant, Isabelle Martin Dit Bugnard, Sylvie Leval

Absents excusés : Olivier Descamps, Arnaud Haite.

Ouverture de la séance à 20h00.

Ordre du jour:

1/ Election du secrétaire de séance,

2/ Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 11 juillet 2019,

3/ Forêt :

3.1/ Vente de produits façonnés au cours de la campagne 2019-2020 :

Proposition de mise en vente groupée via ONF :

Volume estimé : 90 m³ hêtre

15 m³ sapin épicéa

50 m³ pin sylvestre

3.2/ Proposition de coupes de bois - état d'assiette 2019-2020-2021 (suite rencontre Audren, agent ONF du 26/03/2019) ; Martelage des parcelles :

N° 8 : intérieur des cloisonnements – volume estimé à 125 stères,

N°13-14-17 : Volume estimé à 100 stères.

3.3/ Plan d'aménagement pluriannuel – prolongation de 5 ans,

4/ Compte rendu de la sous-commission départementale _ Mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public),

5/ Présentation projet agrandissement des locaux de l'école :

* Evolution du projet.

6/ Convention relative à la participation de la Région Grand Est pour le transport scolaire des élèves de primaire. Prise en charge par la région à hauteur de 180,00 €/élève/an,

7/ Convention pour le partage des frais des commémorations du 25/08/2019. Convention entre Saint benoit la Chipotte, Sainte Barbe et Ménil sur Belvitte,

8/ Renouvellement du CDD de Daniel BAJEK : modalités du contrat renouvelé. Taux de prise en charge,

9/ Motion contre le projet de fermeture de la perception de Rambervillers,

10/ Demande d'adhésion du syndicat des eaux de la commune de Thuillières au SMIC,

11/ Syndicat des eaux de la Belvitte :

Présentation du Rapport annuel du délégataire : SUEZ 2018

Présentation du Rapport sur la Production, la Qualité, le Service 2018,

12/ Commémorations du 11 novembre -participation des enfants,

13/ Possibilité aux habitants de Ménil-sur-Belvitte utilisant les services de la commune de procéder au règlement de leurs factures mensuelles par prélèvement automatique sur leur compte,

14/ Questions diverses :

- Logement :

*changement de locataire – 3 Rue Tranquille :

- sortie au 30/09/2019

- nouvelle entrée au 01/11/2019

* Remise en état/ amélioration du logement au-dessus de l'école,

- Réunion commission Bâtiment à prévoir.

- Autres.

1/ Election du secrétaire de séance : S Bouju

2/ Le conseil approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 11 juillet 2019.

3.1/Vente de produits façonnés au cours campagne 2019-2020 (DE 2019 045)

Vente de produits façonnés au cours de la campagne 2019-2020 :

Proposition de mise en vente en contrat via ONF :

Volume estimé : 90 m3 hêtre

15 m3 sapin épicéa

50 m3 pin sylvestre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la vente en contrat de bois par l'ONF (produits issus des parcelles 6-7-12-19-20).

3.2/Autorisation de Martelage sur les parcelles 8-13-14-17. (DE 2019 046)

Proposition de coupes de bois - état d'assiette 2019-2020-2021 (suite rencontre Audren, agent ONF du 26/03/2019) ; Martelage des parcelles :

N° 8 : intérieur des cloisonnements - volume estimé à 125 stères,

N° 13-14-17 : volume estimé à 100 stères.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le martelage sur ces parcelles.

Le martelage de la parcelle n° 8 devra être effectué après l'ouverture des cloisonnements.

3.3/Accord de mise en œuvre de la procédure de prorogation aménagement forestier (DE 2019 047)

Plan d'aménagement pluriannuel - prolongation de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prorogation de l'aménagement forestier de la commune de Ménil-sur-Belvitte établie pour la période de 2005-2019.

Prorogation pour une période complémentaire 2020-2024 validée.

4/Compte rendu de la sous-commission départementale - Mise en accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) :

Le conseil municipal est informé que le dossier de mise en accessibilité des bâtiments communaux a été présenté à la sous-commission d'accessibilité du 19/09/2019 et a reçu un avis favorable.

Les travaux doivent être réalisés selon l'échéancier présenté.

Pour rappel : les travaux de l'église et de la salle polyvalente sont à réaliser la première année. L'étude de mise en accessibilité de l'agence postale et de la mairie est à réaliser en deuxième année, pour une réalisation des travaux prévue en troisième année.

5/Présentation du projet agrandissement des locaux de l'école (DE 2019 048)

Monsieur MIRE Nicolas a rendu son ébauche courant septembre concernant le projet d'agrandissement de locaux de l'école. Une extension des locaux serait prévue en prolongation de la 3ème classe (création salle pluriactivités).

Aménagement de locaux sanitaire directement accessibles depuis les locaux scolaires ainsi qu'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présentation de ce projet à l'ensemble des communes du RPI..

6/Convention relative participation de la Région Grand Est pour le transport scolaire (DE 2019 049)

Avenant à la convention arrivant à échéance en 2019, proposition de prolongation pour 2 ans, soit jusqu'au 31/07/2021.

Cette convention avec la Région Grand Est permet la prise en charge du transport des élèves de primaire à hauteur de 180.00 €/élève/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

7/Convention pour le partage des frais de commémorations du 25/08/2019. (DE 2019 050)

Convention entre Saint-Benoit-La-Chipotte, Sainte-Barbe et Ménil-sur-Belvitte.

Lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur Le Maire a présenté le projet d'organisation des commémorations des combats d'août 1914.

La mise en place de ces cérémonies a été réalisée conjointement entre les communes de Saint-Benoit-La-Chipotte, Sainte-Barbe et Ménil-sur-Belvitte et a engendré un coût de 1 675.53 €(gerbe, boissons, réductions pour l'apéritif).

Afin de procéder à la régularisation des dépenses faites par la commune de Saint-Benoit-La-Chipotte, une convention doit être rédigée entre les 3 communes organisatrices dans le but de partager ces frais en trois parts égales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention présentée.

8/Renouvellement du CDD de Daniel BAJEK : modalité du contrat renouvelé- Taux de prise en charge :

Le contrat de Daniel BAJEK a été renouvelé en date du 03/09/2019 suivant accord du Conseil Municipal du 11 juillet dernier lors du renouvellement du CUI (Contrat unique d'insertion).

Pôle emploi, par le biais de l'ASP, lors de ce renouvellement, nous a accordé une prise en charge de 60 % du salaire brut contre 40 % préalablement.

Du fait de l'arrêt de Monsieur THALLER Daniel, il a été décidé d'augmenter le volume horaire de 20 h à 24 heures/semaine.

Le conseil prend acte de la modification du contrat de travail.

9/Motion contre le projet de fermeture de la perception de Rambervillers. (DE 2019 051)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité à la fermeture de la Trésorerie de Rambervillers.

10/Demande d'adhésion du syndicat des eaux de la commune de Thuillières au SMIC. (DE 2019 052)

Monsieur Le Maire a fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du Comité du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, qui s'est déroulé le Mardi 24 juin 2019 au Conseil Général des Vosges à EPINAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR cette demande d'adhésion du Syndicat des eaux de la Commune de Thuillières au SMIC.

11/Rapport annuel Syndicat des eaux de La Belvitte (DE 2019 053)

Présentation par Monsieur VINOT Thierry, Président du Syndicat des eaux, du rapport annuel du délégué SUEZ 2018.

Présentation du rapport sur la production, la qualité, le service 2018 (RPQS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR le RPQS.

12/Commémorations du 11 novembre - participation des enfants :

Présentation par M Bouju du déroulement de la cérémonie avec participation des enfants de l'école.

* Organisation :

- Lecture de poèmes,
- dépôt de fleurs,
- ouverture du musée,
- vin d'honneur.

13/Proposition de règlement par prélèvement automatique aux habitants de la commune. (DE 2019 054)

Possibilité aux habitants de Ménil-sur-Belvitte utilisant les services de la commune de pouvoir régulariser leurs factures mensuelles par prélèvement automatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place de cette modalité de règlement.

14/Points divers :

Réunion de la commission bâtiments communaux fixée le 23 octobre à 19 h 00 :

Visite de l'appartement à côté de l'école / travaux à envisager

Séance levée à 22h30.

Le secrétaire

The signature of the secretary is written in blue ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MENIL-SUR-BELVITTE' and '2019'.

Le Maire

The signature of the Mayor is written in blue ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MENIL-SUR-BELVITTE' and '2019'.